

Affichez votre pub ici



079 102 11 18

ROVAGRO
Votre partenaire depuis 1985

ACTION NATIONALE

Jusqu'à **-30%**

Jusqu'au 28 octobre 2024

OULENS / ECHALLENS 021 886 37 37

ONLINE SHOP
WWW.ROVAGRO.CH

Le nouveau carnet des champs.
Simple, rapide, sûr.



smartfarm

ubry Groupe

1312 Eckpens
2802 Develler
1687 Vuisternens-d-Flonmont

024 420 36 70 | www.ubrygroupe.ch



Système de ventilation latérale - VVS

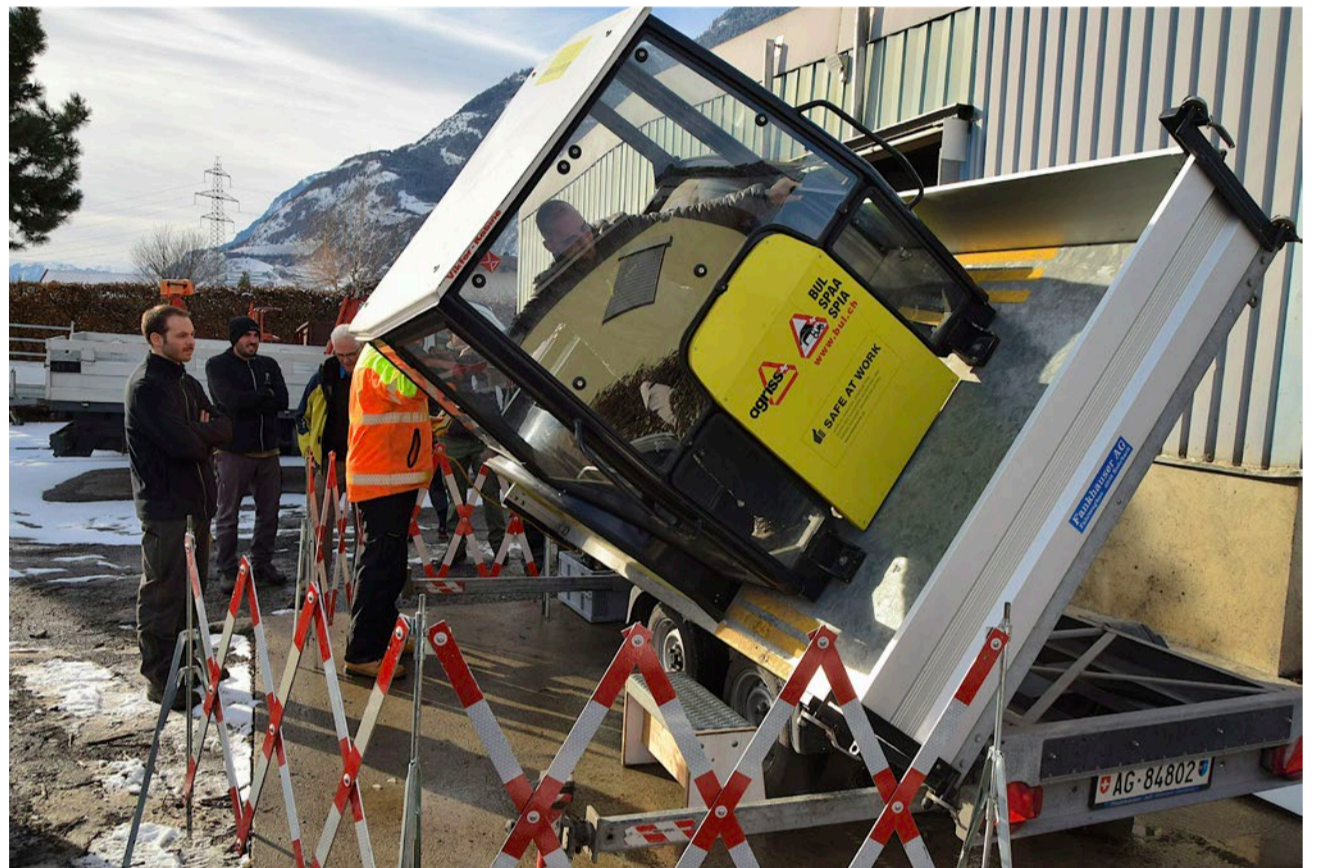
Gulchbreaker AGRI
Your Guard Against the Elements by ubry



9 771420 058001

Boucler sa ceinture, un réflexe qui peut vous sauver la vie

Ces dernières années, le Service de prévention des accidents dans l'agriculture (SPAA) a mené une campagne intitulée «Déjà attaché?» dans le but d'informer et de sensibiliser les agriculteurs au port de la ceinture de sécurité. Si l'information semble être passée, l'application des recommandations fait encore défaut. Très peu d'agriculteurs ont pris l'habitude de s'attacher sur leurs engins de travail. À Château-d'Ex (VD), Corentin Raynaud a fait deux tonneaux avec un transporteur l'an passé. Sa ceinture lui a certainement sauvé la vie en le maintenant à l'intérieur de l'habitacle. Seul son bras gauche, sorti de la cabine, s'est retrouvé écrasé par le véhicule. Deux mois avant lui, Aimé Raynaud s'est, lui aussi, retrouvé sur le flanc avec son tracteur agricole. Grâce à sa ceinture, il s'en est sorti indemne. Ensemble, les deux cousins témoignent de leurs mésaventures. [Page 18](#)



Malgré la récente campagne de prévention du SPAA, encore peu d'agriculteurs s'attachent.

V. GREMAUD

Le Brigand du Jorat vainqueur des Swiss Cheese Awards

Le Brigand du Jorat a remporté la première place aux Swiss Cheese Awards 2024, dans la catégorie des fromages à pâte mi-dure. Créé en 2009 par Pierre-André Freymond, ce fromage est aujourd'hui un produit emblématique de sa région. Cette victoire offre une nouvelle reconnaissance à la Fromagerie de Saint-Cierges (VD), dirigée par Renaud Freymond et le fromager Muhamet Lekiqi. Ce prix célèbre un parcours familial et artisanal, qui pourrait bientôt ouvrir de nouvelles portes. Des projets d'exportation vers les États-Unis et le Mexique sont d'ailleurs prévus pour 2025. [Page 13](#)



Renaud Freymond, coresponsable de la Fromagerie de Saint-Cierges.

Marie Pfammatter

Collaboratrice au Culinarium Alpinum



La première édition d'Alp'24 aura lieu du 8 au 10 novembre à Stans (NW). Organisée par le Culinarium Alpinum, cette manifestation veut œuvrer à la sauvegarde et à la promotion des produits du terroir alpin, informe Marie Pfammatter. Cinq pays y présenteront leurs spécialités. [Page 8](#)

Adhésion aux projets collectifs

Une récente étude de l'Université de Fribourg s'est penchée sur l'origine des motivations ou des réticences des agriculteurs à prendre part à des projets régionaux d'irrigation dans la région de la Broye. Le volet économique a certes son importance, mais l'âge et l'assurance d'une relève au sein de la famille s'avèrent au moins aussi déterminants. [Page 3](#)

Une saison d'alpage inégale

Si l'approvisionnement en eau n'a en général pas posé problème cette année sur les alpages romands, la qualité des herbages s'est avérée plutôt hétérogène. Les pâturages situés dans des zones humides ont souffert alors que certains des exploitants interrogés parlent d'une très bonne saison. Le loup reste une source de préoccupation majeure. [Page 4](#)

L'Association vaudoise de promotion des métiers de la terre informe ses membres et les familles paysannes dans son magazine **ProméterreMAG**.


Prométerre

Les marchés

10-11

agrisano

Pour toute l'agriculture!
Toutes les assurances à portée de main.



Conseil en assurances

Notre meilleure compétence pour la couverture optimale.

Prenez rendez-vous maintenant!

JU: Prestaterra CJA | Courtételle 032 426 83 01
JB: BEBV | Ostermundigen 031 938 22 54
NE: CNAV | Cernier 032 889 36 50
FR: UPF | Granges-Paccot 026 467 30 10

PRÉVENTION

Le port de la ceinture sauve des vies en cas de renversement d'un véhicule

Vincent Gremaud

Lorsqu'un véhicule se renverse, seul le port de la ceinture de sécurité garantit au conducteur de rester dans l'espace de survie défini par la cabine. Corentin et Aimé Raynaud témoignent de leurs expériences.

« Quel bonheur d'être vivant! » C'est la première pensée qui a traversé l'esprit de Corentin Raynaud, agriculteur à Château-d'Ex (VD), après le terrible accident qu'il a eu il y a tout juste un an, le 10 octobre 2023. Ce jour-là, alors qu'il est occupé à mener du fumier avec un transporteur Lindner Unitrac 122 LDrive dans une parcelle en forte pente, il effectue deux tonnes avant de s'immobiliser sur un replat en aval, à l'endroit, sur les roues.

Âgé de 27 ans au moment des faits, l'agriculteur est d'abord monté dans la ligne de pente. Au sommet de la parcelle, il a tourné avec son véhicule doté de quatre roues directrices avant de redescendre en crabe. « J'ai vu dans mon rétroviseur que ma roue arrière droite levait de 50 centimètres. Et tout s'est enchaîné extrêmement vite. Je me souviens surtout du bruit! », témoigne-t-il. « Je n'ai que des souvenirs auditifs de l'accident. Un peu comme si j'avais les yeux fermés. J'avais l'impression que cela n'allait jamais s'arrêter. Il me semblait que j'avais fait au moins trois tonnes, mais en fait, je n'ai fait que deux tours, sur une vingtaine de mètres. »

Le Damounais relève encore qu'il avait du matériel dans sa



Corentin Raynaud a effectué deux tonnes dans ce transporteur. Attaché, il n'a subi des blessures sérieuses qu'à son bras, sorti de l'habitacle.

LUCAS ELLENBERGER

cabine: des clés à fourche et des couteaux de l'autochargeuse. « Ces couteaux traînaient là depuis deux mois et demi. Lors de l'accident, c'est un miracle qu'ils ne m'aient pas blessé! »

Habitude salvatrice

Heureusement pour lui, Corentin Raynaud avait bouclé sa ceinture ce jour-là. « Je m'attache presque systématiquement, autant en voiture que sur le tracteur ou le transporteur », indique-t-il. Cette habitude lui a permis de rester maintenu sur son siège lors des tonnes. « Cela m'a certainement sauvé

la vie! » Si le transporteur a subi des dégâts très importants, le conducteur estime s'en être plutôt bien sorti, avec six fractures à l'avant-bras et au poignet. « J'ai eu trois fractures du radius, deux du cubitus et une du scaphoïde », précise-t-il. Ces blessures s'expliquent par le fait que sa main gauche est sortie de l'habitacle lors des tonnes et son bras s'est retrouvé écrasé par la cabine. « J'ai aussi eu quelques douleurs à la pommette et à l'épaule, mais rien de grave. »

Hélicoptère au Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV), Corentin Raynaud y



Lorsque son tracteur s'est renversé, Aimé Raynaud, qui avait bouclé sa ceinture, s'en est sorti indemne.

AIMÉ RAYNAUD



Corentin (à gauche) et Aimé Raynaud ont vécu chacun un renversement l'an passé. Tous deux sont convaincus de l'utilité de la ceinture de sécurité.

V. GREMAUD

est resté deux semaines. Il a été opéré, a porté une attelle plâtrée durant six semaines. « J'ai eu un arrêt de travail à 100% d'une durée de deux mois et demi », relève-t-il. Depuis le printemps, il estime que son bras gauche est bien remis. « Je suis gaucher, donc c'était très handicapant au début. Maintenant, j'ai juste un peu moins de force dans ce bras qu'avant. »

Probables excès de confiance

Habitué aux travaux en pente sur son exploitation située en zones de montagne III et IV, Corentin Raynaud tente

d'analyser les causes de son accident. « C'est probablement une erreur humaine. J'aurais peut-être dû redescendre face à la pente », estime-t-il, avec du recul. « On fait souvent des erreurs. Mille fois, ça passe. Et une fois, ça verse. »

Le jeune maître agriculteur concède un certain excès de confiance: « Avec ce genre de machines, adaptées à la pente, on a parfois l'impression que rien ne peut arriver ». Père de Corentin, François Raynaud abonde: « La mécanisation actuelle est très performante dans les pentes. On se sent en sécurité, mais il ne faut pas ou-

blier que même ces machines ont leurs limites. »

Un excès de confiance pourrait également expliquer un autre accident, survenu deux mois avant celui de Corentin Raynaud. Le 1^{er} août 2023, Aimé Raynaud, cousin de Corentin et lui aussi agriculteur à Château-d'Ex, a vu son tracteur se coucher sur le côté alors qu'il était occupé à déplacer un arbre destiné au feu de la fête nationale.

« Peu avant l'accident, j'avais mes enfants et mon apprenti avec moi dans la cabine du tracteur. Quand nous sommes arrivés à un endroit raide, je leur ai demandé de descendre. J'ai alors bouclé ma ceinture, comme je le fais en général lorsque la situation devient critique », explique Aimé Raynaud. « J'avais peut-être le frontal un peu trop haut, j'étais peut-être trop en travers », justifie-t-il, estimant qu'une accumulation de plusieurs petites erreurs est à l'origine de l'incident.

Comme son cousin, Aimé Raynaud souligne la rapidité de l'accident. Il a juste eu le temps de se dire que c'était trop tard pour rattraper le coup que son tracteur était déjà couché sur le côté! « Lorsque le tracteur tourne, on n'a qu'une envie, c'est de sortir du véhicule », témoigne-t-il. « Même si je n'ai fait qu'un quart de tour, je peux vous dire que ça tire sur la ceinture quand on verse! »

L'agriculteur de 30 ans s'en sort indemne, mis à part un léger saignement à la lèvre. « Je ne pense pas avoir risqué ma vie ce jour-là, mais la ceinture m'a probablement épargné des blessures plus graves. » De nature prudente, il fait aujourd'hui encore plus attention et a renoncé à certains travaux. « Par exemple, je ne vais plus pirouetter un petit bout de parcelle dont l'accès était particulièrement délicat. »

«Il faut maintenant mettre en pratique»

Interview

STÉPHANE SEURET

Responsable de l'antenne romande du SPAA



Les agriculteurs sont encore peu enclins à s'attacher. Pourquoi?

Boucler sa ceinture n'a jamais été un réflexe pour la plupart des agriculteurs. L'obligation d'équiper les véhicules agricoles neufs de dispositif de retenue du conducteur ne date que de 2017. Ce n'est d'ailleurs que depuis cette année-là que le port de la ceinture est exigé sur la voie publique, et seulement dès que la vitesse dépasse les 25 km/h. Quant au rééquipement des tracteurs existants, il n'est exigé que pour les exploitations soumises à la Loi sur l'assurance-accidents (LAA), c'est-à-dire celles qui emploient du personnel extrafamilial.

Pensez-vous que les agriculteurs sont insuffisamment informés?

Aujourd'hui, j'estime que l'information est passée. L'un

des principaux objectifs de notre campagne « Déjà attaché? » visait à ce que toutes les personnes actives dans l'agriculture connaissent les avantages du port de la ceinture. Cet objectif est atteint. C'est au niveau de l'application que cela pose encore problème. On sait qu'en matière de sécurité, il faut généralement compter dix ans entre la période de sensibilisation sur une thématique précise et la mise en œuvre généralisée des mesures de prévention.

De nombreux conducteurs de véhicules agricoles pensent qu'il vaut mieux ne pas s'attacher pour pouvoir sauter et s'extraire du véhicule en cas de renversement. Qu'en est-il réellement?

Cette idée est tenace! Il y a des exemples, il est vrai, où

des gens ont pu s'en sortir en sautant. Mais les statistiques sont claires: ce sont des exceptions. Lors d'un renversement, le risque est grand, même en sautant, de se faire éjecter vers le bas et de se faire écraser par le véhicule. Seul le port de la ceinture permet de maintenir le conducteur dans un espace à l'abri d'un tel écrasement.

Comment pourrait-on inciter les conducteurs de véhicules agricoles à s'attacher?

Même si la campagne « Déjà attaché? » est terminée, nous allons continuer à distiller notre message de prévention, notamment grâce aux diverses formations que nous proposons. Nous poursuivons nos efforts de sensibilisation dans nos cours AgriTop et nos cours de formation continue. Nous insisterons aussi toujours sur l'importance du port de la ceinture auprès des jeunes en formation initiale, dans le cadre des cours interentreprises.

Ces jeunes se montrent-ils plus réceptifs que leurs aînés?

(Rires) Cela reste des jeunes. À mon avis, les personnes de 40 à 50 ans sont les plus réceptives aux messages de prévention. C'est plus facile de prendre conscience des risques encourus en cas de renversement lorsqu'on a déjà été confronté de près à des situations dangereuses ou lorsqu'on connaît quelqu'un qui a tourné avec un véhicule.

Quel bilan tirez-vous de votre campagne de prévention (lire ci-contre)?

Le bilan est très positif. Nos objectifs étaient d'informer, de sensibiliser et de motiver. Le message est passé et la prise de conscience est réelle. Maintenant, il faut appliquer les recommandations. Le changement des habitudes va prendre un peu de temps. Cela ne se fait pas du jour au lendemain. Le SPAA seul ne peut pas faire grand-chose. J'invite les organisations agricoles à continuer, elles aussi, à inciter leurs membres à boucler leur ceinture.

PROPOS RECUEILLIS PAR VINCENT GREMAUD

De gros moyens ont été déployés

En 2018, le nombre de décès dans des renversements de véhicules agricoles a connu un pic. Cette année-là, seize personnes sont mortes de cette façon en Suisse. Aucune d'entre elles n'était attachée. Début 2020, le Service de prévention des accidents dans l'agriculture (SPAA) a lancé sa campagne « Déjà attaché? ».

Durant quatre ans, les collaborateurs du SPAA ont mené différentes actions pour sensibiliser les agriculteurs à cette problématique, les informer des avantages du port de la ceinture de sécurité et les inciter à prendre l'habitude de s'attacher.

Financée par la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST), Agrisano et l'Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture (ASETA), cette campagne a bénéficié d'un budget de 100 000 fr./an sur quatre ans.

Le SPAA a notamment recouru à sa cabine imitant un renversement de tracteur et développé deux films de simulations de renversement pour des lunettes de réalité virtuelle. Une dizaine de capsules vidéo ont également été tournées et diffusées.

VG



Le SPAA a développé deux films de réalité virtuelle simulant un renversement de tracteur.

V. GREMAUD

MATERNITÉ

Protection des femmes en agriculture

Si la protection de la maternité est de plus en plus prise en considération dans de multiples secteurs d'activité, le secteur agricole doit, lui aussi, se préoccuper de cette problématique.

La protection de la maternité est une protection spécifique, accordée aux employées enceintes ou qui allaitent leur enfant. Elle protège la mère et l'enfant, aussi bien avant qu'après la naissance.

La protection de la maternité a notamment pour bases la Loi sur le travail (LTr), l'Ordonnance 1 relative à la LTr (OLT1) et l'Ordonnance sur la protection de la maternité. Les entreprises agricoles ne sont certes pas soumises à ces bases légales. Toutefois, les mesures préventives visant à protéger les futures mères et les mères qui allaitent doivent être appliquées par analogie. La solution de branche Agri-Top soutient les exploitations en leur fournissant une liste de contrôle permettant d'évaluer les risques sur le lieu de travail.

Si une exploitation agricole n'effectue pas d'évaluation des risques et n'adopte pas de mesures de protection de la maternité, une interdiction d'emploi peut être prononcée par le médecin. Il ne s'agit pas d'un certificat d'incapacité de travail et le paiement du salaire incombe donc à l'entreprise si aucun travail équivalent et non dangereux ne peut être proposé. La liste de contrôle de la solution de branche AgriTop, disponible auprès du Service de prévention des accidents dans l'agriculture (SPAA) aide les exploitations à mener à bien cette évaluation.

Des risques importants

Le fœtus est particulièrement fragile pendant les trois premiers mois de gestation. À ce stade, la grossesse n'est souvent pas encore connue. C'est pourquoi, avant la grossesse, une femme doit être informée sur les dangers auxquels elle est exposée sur son lieu de travail afin de pouvoir



Il est important d'offrir des conditions de travail adaptées aux femmes enceintes et aux jeunes mères.

organismes nocifs, de pouvoir adapter ses horaires, de ne pas travailler de nuit les huit semaines qui précèdent la naissance, d'éviter les fortes chaleurs et le froid, etc. En outre, le travail est interdit durant les huit semaines qui suivent la naissance.

Des données précises, en fonction de l'avancement de la grossesse et des semaines qui suivent la naissance, se trouvent dans AgriSafety Facts «Protection de la santé pendant la grossesse et l'allaitement». Ce document peut être téléchargé ou commandé en version papier sur le site du SPAA. Il est également disponible sur la plateforme logicielle «agritop.safely.swiss».

Si les aménagements requis par l'évaluation du poste (liste de contrôle) sont impossibles, une autre activité compatible devra être trouvée pour l'employée.

Spécificités lors de l'allaitement

L'allaitement joue un rôle essentiel dans le développement et l'état de santé du nourrisson. Il agit en particulier sur son système immunitaire et renforce aussi le lien entre la mère et l'enfant.

Des conditions favorables pour allaiter et tirer le lait doivent être offertes sur le lieu de travail pour éviter tout problème d'allaitement. Il s'agit notamment de mettre à disposition des jeunes mères un lieu au calme, des plages horaires leur permettant d'allaiter ou de tirer leur lait, ainsi que de la place au réfrigérateur pour le lait maternel.

À noter qu'en agriculture, la mère aura très souvent la possibilité d'avoir son bébé non loin d'elle, c'est une chance qui facilite souvent l'allaitement. Cette particularité peut cependant augmenter le risque que la maman ne se repose pas suffisamment et que le congé maternité légal ne soit pas pleinement respecté.

MONIQUE SEURET, SERVICE DE PRÉVENTION DES ACCIDENTS DANS L'AGRICULTURE

Aménagement du travail			
Période avant l'accouchement		Période après l'accouchement	
Dès le début	Dès le 4 ^e mois	Dès le 6 ^e mois	8 semaines avant
	Travail effectué principalement debout: 12 heures de repos quotidien et 10 minutes de pause supplémentaires toutes les 2 heures		Aucun travail autorisé
	Travail effectué principalement debout, pendant maximum 4 h/jour		
Sur demande: déplacement d'un travail entre 20 h et 6 h à un travail équivalent entre 6 h et 20 h, sinon 80% du salaire		Aucun travail entre 20 h et 6 h. Pas de poste entre 6 h et 20 h équivalent: 80% du salaire	
		Sur demande: déplacement d'un travail entre 20 h et 6 h à un travail entre 6 h et 20 h ou 80% du salaire	
		Allaitement: temps de travail rémunéré dans les limites suivantes, pour une journée de travail: ≤ 4 h = 30 minutes > 4 h = 60 minutes > 7 h = 90 minutes	
Consentement nécessaire pour l'occupation		Consentement nécessaire pour l'occupation	
Durée du travail: 9 heures au maximum		Durée du travail: 9 heures au maximum	

Source: Secrétariat d'État à l'économie

informer son employeur rapidement de sa grossesse et se protéger elle-même à temps, ainsi que son enfant.

Les principaux risques sont un accouchement prématuré, des malformations du fœtus,

un bébé qui naît avec un poids insuffisant bien qu'à terme, etc.

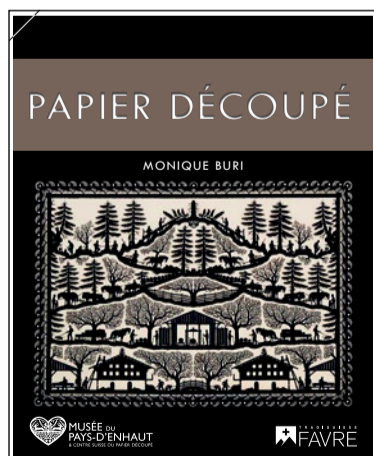
Mesures à prendre et travaux à éviter

Une femme enceinte peut bien entendu travailler, tout

comme une jeune maman, pour autant qu'elle ne soit pas malade. Mais certaines tâches sont dangereuses et d'autres interdites. Des mesures de protection doivent être mises en place sur la base d'une éva-

luation des risques. Il peut s'agir, par exemple, de limiter les charges, d'éviter les postures penchées en avant en fin de grossesse, de ne pas être en contact avec des produits toxiques ou des micro-

PUBLICITÉ



Embarquez pour un voyage dans le monde du découpage ancien et contemporain!

Grâce aux textes et aux images, ce livre lève un pan du mystère qui entoure la tradition suisse du papier découpé. Il offre un retour aux racines de ce qui nous fait vivre et vibrer.

Des historiques canivets et portraits à la silhouette, prémices du papier découpé,

22,5 x 28 cm | 168 pages

aux précurseurs et artistes contemporains, cet album retrace quatre siècles d'un art qui se pratique de la Chine à l'Europe. Il fait également la part belle à la riche collection patrimoniale du Musée du Pays-d'Enhaut.



Bulletin de commande



Album **PAPIER DÉCOUPÉ** de Monique Buri

CHF 48.- | frais de port offerts

Je commande _____ exemplaire(s) de l'ouvrage *Papier découpé*

Prénom: _____ Nom: _____

Adresse: _____

NPA Localité: _____

Téléphone: _____ Courriel: _____

Date: _____ Signature: _____

Bulletin à retourner à: Journal Agri Sàrl, Av. des Jordils 1, CP 1080, 1001 Lausanne, ou par courriel à: cblanc@agrihebdo.ch

SUR LE WEB

www.spaa.ch pour télécharger l'AgriSafety Facts

